Guide pratique Rentrée scolaire

MAR

MER

JEU

VEN



plus d'infos sur www.ville-chevilly-larue.fr





L'organisation du temps pour les maternelles L'organisation du temps pour les élémentaires La restauration scolaire Les emplois du temps L'éducation artistique et culturelle à l'école Carte scolaire Inscription, quotient familial Carnet d'adresses

page 5
page 6
page 8
page 9
page 10
page 12
page 14
page 16

Nous avons le plaisir de vous remettre ce guide, qui réunit l'ensemble des informations pratiques utiles à l'organisation de la rentrée prochaine.

Comme vous le savez, la semaine d'école sera rythmée sur quatre jours de temps scolaire avec une coupure le mercredi. En accord avec les concertations proposées de septembre à décembre 2017, l'Éducation nationale a pris la décision de mettre en œuvre ce nouvel emploi du temps et d'appliquer le décret du 27 juin 2017.

À Chevilly-Larue, Ville amie des enfants et Ville messagère de paix, l'enfance est au cœur des priorités municipales. Tout est conçu pour favoriser la réussite éducative et l'épanouissement des générations futures, dans le respect de valeurs partagées : Clubs coup de pouce pour l'entrée dans la lecture, distribution gratuite de fournitures scolaires, classes découverte ou cirque, repas frais réalisés chaque jour dans notre cuisine centrale, prestations facturées au quotient...

Les actions de soutien à la parentalité se développent à l'appui d'un partenariat solide entre les professionnels et la communauté éducative. De même, les partenariats avec les équipements culturels initiés durant les *Temps d'activités périscolaires* (TAP) se poursuivent pendant la classe et aux centres de loisirs en 2018/2019.

Nous souhaitons vous assurer de l'engagement fort de la Municipalité, cette année encore pour la réussite scolaire de tous les enfants et leur émancipation. Nous tenons également à saluer l'engagement des agents communaux pour un service public de l'éducation de qualité.

Excellente rentrée à tous!

Nora Lamraoui-Boudon



Stéphanie Daumin,Maire de Chevilly-Larue,
Première Vice-présidente du Conseil de territoire Grand-Orly Seine Bièvre



Première Maire adjointe déléguée à l'Enseignement, à l'Enfance, à la restauration municipale et à la coordination du Projet éducatif local

ILS ACCOMPAGNENT VOTRE ENFANT AU QUOTIDIEN



08:30 ____ 09:00 ____ rentrée scolaire 2018-2019 ____ 11:30 ____ 12:00

LES MATERNELLES

3-6 ans

Salvador Allende, Paul Bert, Pierre & Marie Curie, Jacques Gilbert-Collet, Louis Pasteur

O L'ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL

Les **centres de loisirs maternels** accueillent les enfants les **mercredis** (toute la journée ou par demi-journée) et durant les vacances scolaires.

Quand ? Pendant les vacances : centre de loisirs de 7h à 19h.

Les mercredis : centre de loisirs de 7h à 19h.

Arrivée des enfants : de 7h à 9h. Sortie des enfants : de 17h à 19h.

Où ? Dans les écoles maternelles.

Comment ? Mercredis : inscription avant le 6 juillet. Modifications possibles au plus tard le 25 du mois précédent auprès de la direction de l'Éducation.

Vacances scolaires : formulaire adressé aux parents avant chaque période.

A quel tarif? Accueil payant, assujetti au quotient familial.

O L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

Les accueils périscolaires fonctionnent tous les jours, avant et après la classe.

Quand ? lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h20 et de 16h30 à 19h.

Où ? Dans l'école maternelle de l'enfant.

Comment? Contrat d'inscription à l'année, fréquentation sans obligation d'inscription.

À quel tarif ? Accueil payant, assujetti au quotient familial.

O LA CLASSE DE CIRQUE

Initiation aux arts du cirque avec des intervenants spécialisés.

Pour qui? Tous les enfants de grande section de maternelle.



LES ÉLÉMENTAIRES

7-11 ans

Paul Bert A & B, Pierre & Marie Curie, Louis Pasteur

O L'ACCUEIL DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRE

Le **centre de loisirs Pablo Neruda** consacre ses espaces à l'accueil de loisirs : les mercredis (toute la journée ou à la demi-journée) et durant les vacances scolaires.

Quand? Pendant les vacances et les mercredis : de 7h à 19h.

Arrivée des enfants : de 7h à 9h. Sortie des enfants : de 17h à 19h.

Où ? Au centre de loisirs Pablo Neruda.

Comment ? Inscription avant le 6 juillet. Modifications possibles au plus tard le 25 du mois précédent auprès de la direction de l'Éducation.

À quel tarif? Accueil payant, assujetti au quotient familial

O L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR APRÈS L'ÉTUDE

Les **accueils périscolaires** fonctionnent le matin avant la classe, le soir et après l'étude.

Quand? Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h20 et de 18h à 19h après l'étude.

Où ? Au sein des écoles élémentaires pour l'accueil du matin ou du soir après l'étude.

Comment ? Contrat d'inscription à l'année, fréquentation sans obligation de préinscription.

À quel tarif? Accueil payant, assujetti au quotient familial.

O L'ÉTUDE

L'étude est assurée après la classe par les enseignants.

Quand? De 16h30 à 18h. Accueil périscolaire du soir possible après l'étude de 18h à 19h.

rentrée scolaire **2018-2019** — 11:30 —

Où ? Au sein des classes des écoles élémentaires.

Comment? Fréquentation sans obligation d'inscription.

À quel tarif? Service payant, forfaitaire mensuel.

© LES CLUBS "COUP DE POUCE"

Les clubs **Coup de pouce** proposent des activités de soutien en lecture-écriture à certains élèves de CP, en groupe restreint.

Quand? De 16h30 à 18h en élémentaire et de 16h30 à 17h30 en maternelle.

Où ? Au sein des écoles.

Comment? Sur proposition des enseignants.

À quel tarif? Accompagnement gratuit.

O LES CLASSES "DÉCOUVERTE"

Les élèves de CM2 bénéficient, chaque année, d'un séjour en classe **découverte**. La destination est choisie selon le projet pédagogique de l'enseignant.

Où ? À la mer, à la montagne, à la campagne.

À quel tarif? Tarif du séjour assujetti au quotient familial.

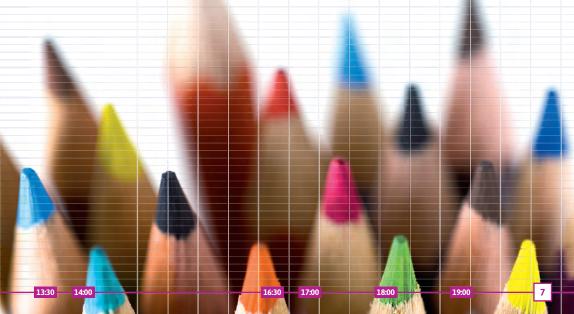
O LES SÉJOURS

La direction de l'Éducation organise des séjours durant les vacances scolaires.

Pour qui ? Les enfants de maternelle et d'élémentaire.

Quand ? Pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'été

À quel tarif ? Tarif du séjour assujetti au quotient familial.



O LES STAGES OU ACTIVITÉS D'ÉTÉ - NOUVEAUTÉ 2018

Des stages sportifs ou artistiques sont proposés durant la période estivale.

Pour qui ? Les enfants d'élémentaire et de maternelle. Quand ? Pendant les vacances d'été.

À quel tarif? Tarif du séjour assujetti au quotient familial.

O LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire accueille les enfants pour le déjeuner les jours d'école.

Quand? Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi.

Où ? Au sein des restaurants scolaires des écoles maternelles et élémentaires (au sein du restaurant du centre de loisirs Pablo Neruda pendant les vacances scolaires).

Comment ? Contrat d'inscription à l'année, à remettre avant le 6 juillet. Modifications possibles au plus tard le 25 du mois précédent auprès de la direction de l'Éducation.
À quel tarif ? Service payant, assuietti au quotient familial.

OLE PAIEMENT DES PRESTATIONS

En espèces ou par carte bancaire à la direction de l'Éducation. Par chèque à la direction de l'Éducation ou en relais-mairie.

À partir de la facture de septembre : en ligne 24h/ 24 sur www.ville-chevilly-larue.fr

Pour connaître les tarifs des prestations : DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Hôtel de ville - 88, avenue du Général de Gaulle

Règlements: 01 45 60 18 75 / 18 76 - enfance@ville-chevilly-larue.fr

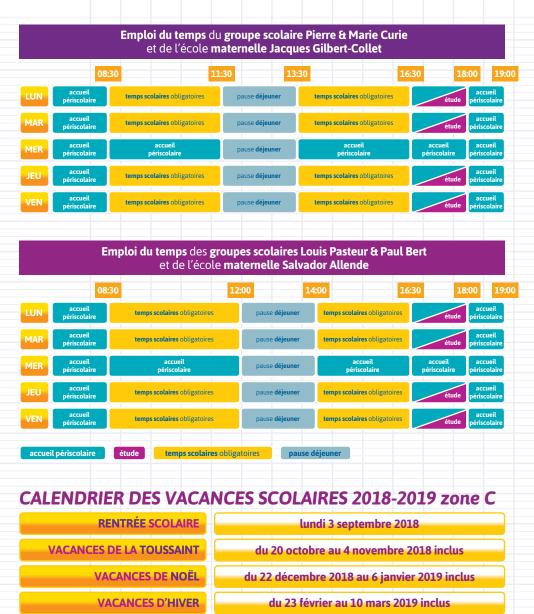
Plus d'infos > Le règlement des activités périscolaires est téléchargeable sur www.ville-chevilly-larue.fr

rentrée scolaire **2018-2019** 11:30 12:00



08:30 09:00

LES EMPLOIS DU TEMPS



du 20 avril au 5 mai 2019 inclus

à partir du 6 juillet 2019

VACANCES DE PRINTEMPS

13:30 14:00

VACANCES D'ÉTÉ

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La mise en place des Temps d'accueil péri-éducatifs (TAP) il y a quatre ans a permis de renforcer les partenariats entre la direction de l'Éducation et les structures culturelles de la ville. Ces projets sont pérennisés.

À la rentrée prochaine, les enfants bénéficieront d'ateliers sur le temps scolaire, au centre de loisirs et/ou au sein des équipements culturels. Un programme d'activités artistiques et éducatives a été conçu afin de poursuivre et renforcer les projets créatifs initiés avec le conservatoire municipal, la maison des arts-plastiques Rosa Bonheur, la médiathèque Boris Vian, La Maison du Conte et la ludothèque Pauline Kergomard.

DES ATELIERS SUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

O AVEC LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Quand ? Chaque semaine.

Au conservatoire municipal de musique et de danse

1 heure d'éveil musical sera proposé sur chaque site, par roulement, en maternelle

1 heure d'éveil musical et 1 heure d'initiation à la danse en élémentaire

des concerts de découverte proposés tout au long de l'année par les professeurs du conservatoire municipal ou leurs élèves.

O AVEC LA MAISON DES ARTS PLASTIQUES ROSA BONHEUR

? Chaque semaine.

2 heures d'ateliers ou activités d'arts plastiques avec les enfants d'élémentaire

O AVEC LA MÉDIATHÈQUE BORIS VIAN

Chaque semaine.

À la médiathèque, dans la ville et à l'école

Des sorties à la médiathèque / L'observatoire de la lecture / La mise à disposition des malles de livres dans les classes

O AVEC LA MAISON DU CONTE

? À La Maison du Conte

une formation-sensibilisation des animateurs des centres de loisirs à l'art du conte, pour organiser des "Racontées" sur le temps périscolaire.

O AVEC LA LUDOTHÈQUE PAULINE KERGOMARD

La ludothèque accueillera les enfants pendant les accueils de loisirs.

ET AUSSI DES PROJETS AUTOUR DE LA SAISON ARTISTIQUE

Au Théâtre André Malraux, au conservatoire municipal, à la maison des arts-plastiques Rosa Bonheur, à la médiathèque Boris Vian et à La Maison du Conte

Quoi? Les équipements culturels de Chevilly-Larue proposent, chaque année, un programme artistique aux équipes enseignantes en cohérence avec leur programmation

d'évènements (visites d'exposition à la médiathèque Boris Vian et à la maison des arts Rosa Bonheur, ciné-concert et ateliers artistiques au Théâtre André Malraux, classes musicales, classes conte, ...). Une kyrielle de projets y voient le jour

destination des élèves de 3 à 11 c

VENDREDI 23 24 25 26 27 28 29 JUILLET 187-178

& Lever 5h54, coucher 21h55

retour du dossier de votre enfant

et des fiches d'inscription (aux activités périscolaires)

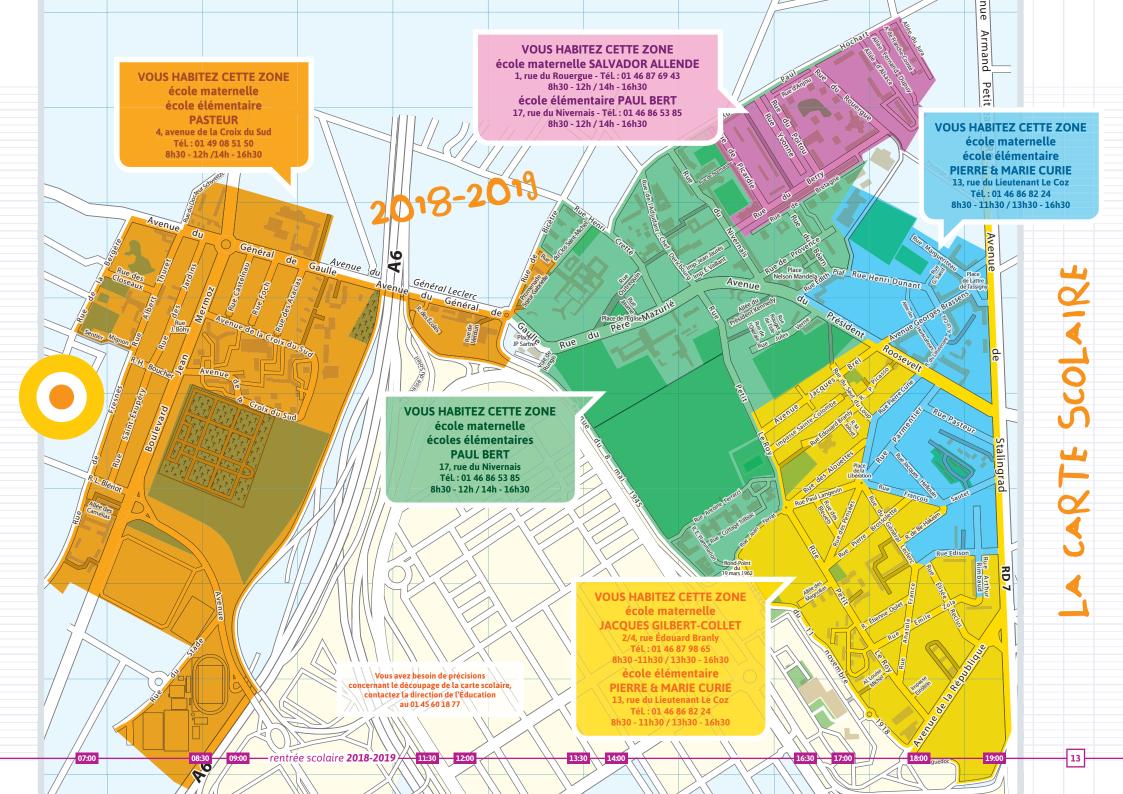
rentrée scolaire lundi 3 septembre 2018











OINSCRIPTION / QUOTIENT FAMILIAL

COMMENT INSCRIRE MON ENFANT À L'ÉCOLE

À quel âge ? À 3 ans.

Ouand ont lieu les inscriptions? Les inscriptions se déroulent entre le 1^{er} décembre et le 30 mars pour l'année scolaire suivante. Si vous vous installez à Chevilly-Larue en cours d'année, l'inscription est immédiate.

Comment faire?

- Se présenter à la direction de l'Éducation (Hôtel de Ville 88, avenue du Général de Gaulle)
- Avec le livret de famille, le carnet de santé de l'enfant et un justificatif de domicile (quittance de loyer, de gaz ou d'électricité).

OU'EST-CE OUE LE OUOTIENT FAMILIAL?

Le quotient permet de déterminer le barème tarifaire qui vous est appliqué dans le cadre de certaines prestations

(restauration scolaire, centres de loisirs, conservatoire municipal, ...) en fonction de votre situation familiale et financière.

Le mode de calcul retenu par la commune garantit l'équité entre les usagers dans la détermination des tarifs appliqués. À Chevilly-Larue, les familles ne paient aucune prestation au coût réel.

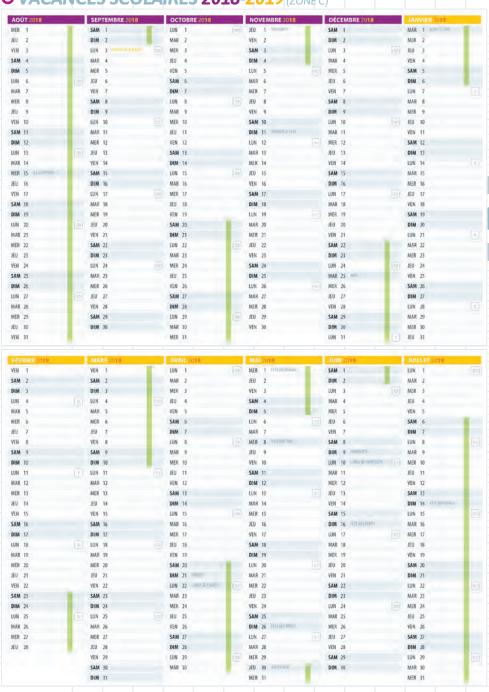


COMMENT FAIRE CALCULER MON OUDTIENT FAMILIAL

Le calcul s'effectue au mois d'octobre pour l'année n+1. Les imprimés sont remis en début de mois à chaque élève. Chaque famille est invitée à faire calculer son quotient familial à la direction de l'Éducation ou bien à remettre le dossier de calcul à l'Hôtel de ville ou en Relais-mairie.

N'oubliez pas de vous munir de votre dernier avis d'imposition et d'un justificatif de domicile!

O VACANCES SCOLAIRES 2018-2019 (ZONE C)



CARNET D'ADRESSES

HILLIHI HILLIHI STOLDIOM HB/2

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Hôtel de ville - 88, avenue du Général de Gaulle

Renseignements: 01 45 60 18 77 Règlements: 01 45 60 18 75 / 18 76 Horaires:

lundi, mercredi, jeudi : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h30

mardi : de 13h30 à 18h30 (fermé le matin) vendredi : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h

samedi de 8h45 à 12h enfance@ville-chevilly-larue.fr

Paiement en ligne à partir de la facture septembre 2018 sur www.ville-chevilly-larue.fr

Quelles démarches effectuer en relais-mairie?

- > l'inscription scolaire
- > la remise des fiches de préinscription aux activités périscolaires
- > la remise du dossier de calcul du quotient familial
- > la remise des règlements par chèque

RELAIS-MAIRIE BRETAGNE 40, rue Élisée Reclus - 01 45 60 19 17

RELAIS-MAIRIE CENTRE
13, rue Édith Piaf - 01 56 34 70 54 ou 70 55

RELAIS-MAIRIE LARUE 55, boulevard Jean Mermoz 01 45 60 18 08 ou 18 41

CENTRE DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRE PABLO NERUDA 104, rue Petit Le Roy 01 79 61 63 61

CONSERVATOIRE MUNICIPAL
DE MUSIQUE ET DE DANSE
102, avenue du Général de Gaulle
01 56 70 42 45

LA FERME DU SAUT DU LOUP 52, rue du Lieutenant Petit Le Roy 01 56 34 04 72 MAISON DES ARTS PLASTIQUES ROSA BONHEUR

34, rue Henri Cretté - 01 56 34 08 37

LA MAISON DU CONTE

6, rue Albert Thuret - 01 49 08 50 85 www.lamaisonduconte.com

LUDOTHÈQUE PAULINE KERGOMARD* 1, rue Outrequin - 01 56 30 75 80

MAISON POUR TOUS

23, rue du Béarn - 01 46 75 93 22 contact@mpt-chevillylarue.fr www.mpt-chevillylarue.fr Propose de l'aide aux devoirs

MÉDIATHÈQUE BORIS VIAN

25, avenue Franklin Roosevelt - 01 45 60 19 90 mediatheque@ville-chevilly-larue.fr http://mediatheque.ville-chevilly-larue.fr Inscription gratuite

PISCINE MUNICIPALE PIERRE DE COUBERTIN
90, rue Petit Le Roy - 01 45 60 04 03
piscine@ville-chevilly-larue.fr

PÔLE LOCAL D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE Place Nelson Mandela - 01 80 51 17 64 lepole@lepole.com

SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE ¶
15, rue Henri Cretté - 01 46 87 97 65
contactsmj@ville-chevilly-larue.fr

SERVICE MUNICIPAL DES SPORTS
56. avenue Franklin Roosevelt - 01 46 86 35 63

56, avenue Franklin Roosevelt - 01 46 86 35 63 sports@ville-chevilly-larue.fr

THÉÂTRE ANDRÉ MALRAUX 102, avenue du Général de Gaulle 01 41 80 69 60 www.theatrechevillylarue.fr

